



### L'ENJEU

**Ce sont les élections aux Comités Techniques (CT) qui servent tous les quatre ans de baromètre de l'audience syndicale et détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale, son poids dans les négociations et son efficacité.**

### QUI VOTE À QUOI ?

	CAPA	CAPN	CCP	CTA	CTM
Agrégé					
Certifié					
Chaire Sup					
CPE					
Psy-EN					
Stagiaire					
Non titulaire*					
AED/AESH*					

\* : en poste le 26 septembre et pour au moins 6 mois

Pour les autres personnels ou les situations particulières, nous consulter.

### LES SCRUTINS

- **Les CAP** (Commissions Administratives Paritaires) : elles existent pour la plupart des corps au niveau national (**CAPN**) et au niveau académique (**CAPA**). Elles sont chargées de la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels titulaires.
- **Les CCP** (Commissions Consultatives Paritaires) : elles existent au niveau académique et sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle et collective des **agents non titulaires** (contractuels, assistants d'éducation).
- **Les CT** (Comités Techniques) : ils traitent des projets de texte, de la politique éducative et de la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements. Lorsqu'un projet de texte recueille un vote défavorable unanime des représentants des personnels, le projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération.

### LES DATES CLÉS

		Mode d'emploi
Jeudi 11 octobre	Ouverture de l'espace électeur : <a href="http://elections2018.education.gouv.fr">elections2018.education.gouv.fr</a>	<b>1<sup>ère</sup> connexion</b> : je saisis mon adresse de messagerie professionnelle. Je valide le lien reçu par courriel sur ma boîte pro et je définis mon mot de passe. <b>Ensuite</b> : je me connecte à mon espace électeur avec mon adresse de messagerie pro et mon mot de passe.  <b>Je peux vérifier mon profil électoral</b> (et demander des modifications le cas échéant), <b>la liste des scrutins auxquels je suis appelé à voter, les listes électorales.</b>
Lundi 5 novembre	Affichage des listes de candidats et des professions de foi sur l'espace électeur	
Du 5 au 13 novembre	Réception en main propre en établissement ou à l'adresse postale (situation de non présence dans l'établissement : CLM, congé de formation...) ou par mail (TZR non affecté à l'année) d'une notice papier contenant <b>l'identifiant électeur</b> .	Si je n'ai rien reçu le 13 novembre, je récupère (par sms) mon identifiant électeur depuis l'espace électeur (besoin du NUMEN et de la date de naissance).
Jusqu'au 6 décembre, avant 17h	Possibilité de réinitialiser son mot de passe électeur et de récupérer son identifiant en cas de perte.	Je perds mon identifiant électeur : je m'en procure un nouveau par l'espace électeur. Je perds mon mot de passe : je m'en procure un nouveau par l'espace électeur.
<b>Du jeudi 29 novembre 10h au jeudi 6 décembre 17h</b>	Vote électronique par internet : <b>Espace de vote</b> sur l'espace électeur	<b>Je vote FSU au CTA et au CTM et SNES en CAPA, CAPN et CCP !</b>
Jeudi 6 décembre, 17h	Clôture des scrutins	

**Pour mener à bien toutes ces opérations électorales, un impératif : accéder à sa messagerie professionnelle (et la vider si la boîte de réception est pleine).**